

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq mars à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier BUTON, Maire

Nombre de membres en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2019

Etaient présents : BUTON Didier, NEAU Marcel, JOUANNEAU Nadine, MONNERON Antony, GAUVRIT Didier, PAJOT Sylvie, SOUCHET Bruno, TESSIER Katia, TROCHARD Loïc, LE BRUSQUET Elsa, BODARD Thierry, PARIS Virginie, BRAUD Stéphane, SUAUD Justine.

Absents excusés : CHALET Laurence, THIBAUD Christiane, GROUSSIN Stéphane.

M. BRAUD Stéphane a été élu secrétaire de séance.

Mme CHALET Laurence a donné procuration à M. NEAU Marcel.

M. GROUSSIN Stéphane a donné procuration à M. MONNERON Antony.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement

DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération n°2018-26-03-025 voici la liste des décisions qui ont été prises :

N° Dossier	Reçu le	Nom et adresse du propriétaire	Nom et adresse du mandataire	Nature et adresse du bien	Section et numéro de cadastre	Zone PLU	Surface parcelle	Renonciation
2019-07	20-févr	AAVP M. DOUILLARD Philippe 80B Rue de l'Herseau 85300 CHALLANS	Me Yvan EON Rue du Pont de Chanterelle 85670 PALLUAU	Terrain non bâti Lotissement Le Jousselein	AE 252	Up	463 m ²	Décision du Maire 2019-02-25-005 en date du 25 février 2019
2019-08	20-févr	AAVP M. DOUILLARD Philippe 80B Rue de l'Herseau 85300 CHALLANS	Me Yvan EON Rue du Pont de Chanterelle 85670 PALLUAU	Terrain non bâti Lotissement Le Jousselein	AE 261	Up	449 m ²	Décision du Maire 2019-02-25-006 en date du 25 février 2019
2019-09	20-févr	AAVP M. DOUILLARD Philippe 80B Rue de l'Herseau 85300 CHALLANS	Me Yvan EON Rue du Pont de Chanterelle 85670 PALLUAU	Terrain non bâti Lotissement Le Jousselein	AE 255	Up	502 m ²	Décision du Maire 2019-02-25-007 en date du 25 février 2019
2019-10	27-févr	M. DEHE Patrice et Mme DEVOS Béatrice 1 Allée de l'Ouche du Puits ST URBAIN	SCP DUPRE PRAUD HUVELIN-ROUSSEAU PETIT 3 Rue de la Petite Gare BEAUVOIR SUR MER	Terrain nu 1 Allée de l'Ouche du Puits	AB 365	Up	100 m ²	Décision du Maire 2019-03-05-008 en date du 5 mars 2019

N° Dossier	Reçu le	Nom et adresse du propriétaire	Nom et adresse du mandataire	Nature et adresse du bien	Section et numéro de cadastre	Zone PLU	Surface parcelle	Renonciation
2019-11	04-mars	M. JOLLY Jean-Pierre et Mme PENISSON Renée 6 Chemin des Petites Villières ST URBAIN	SCP DUPRE PRAUD HUVELIN-ROUSSEAU PETIT 3 Rue de la Petite Gare BEAUVOIR SUR MER	Terrain bâti 6 Chemin des Petites Villières	AE 140	Up	1535 m ²	Décision du Maire 2019-03-08-009 en date du 8 mars 2019
2019-12	05-mars	M. BEILLEVERT Patrice 73 Rue Gaston Dolbeau 85710 BOIS DE CENE	SCP DUPRE PRAUD HUVELIN-ROUSSEAU PETIT 3 Rue de la Petite Gare BEAUVOIR SUR MER	Terrain bâti 15 Rue des Volleries	AB 356 AB134 - 324 - 22 parcelle en indivision à usage de passage	Up	788 m ² 639 m ²	Décision du Maire 2019-03-08-010 en date du 9 mars 2019

DCM 2019-03-25-020

VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales avec les nouvelles bases d'imposition pour l'année 2019. Monsieur le Maire précise que suite à la fusion des Communautés de Communes du Pays du Gois et du Pays de Challans la nouvelle Communauté de Communes Challans Gois Communauté applique la fiscalité professionnelle unique depuis le 01/01/2017. Il n'y a donc plus lieu de voter un taux de CFE.

Pour cette année la Commission Finances et le Bureau Municipal proposent de ne pas augmenter les taux d'imposition. L'augmentation des bases garantie une augmentation du produit attendu pour 2019 de 20 000 € par rapport à 2018.

Monsieur le Maire propose de procéder à un vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **décide** de suivre la proposition de la commission finances et du bureau municipal et maintien les taux 2018 soit :

Taxe d'habitation	18.07 %
Taxe Foncier Bâti	25.11 %
Taxe Foncier non Bâti	49.08 %

➤ **autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

Affichage en Mairie le 26 mars 2019

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

DCM 2019-03-25-021

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – COMMUNE

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Marcel NEAU, 1^{er} adjoint au Maire, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2018 de la commune qui présente un excédent de fonctionnement de **223 728.38 €**, un excédent d'investissement de **277 355.66 €** et un état des restes à réaliser néant pour l'année 2018.

Le résultat de clôture 2018 est donc excédentaire pour la section de fonctionnement de **591 512.33 €** compte tenu de l'excédent antérieur reporté de **367 783.95 €** et excédentaire pour la section d'investissement de **371 605.23 €** compte tenu de l'excédent antérieur reporté de **94 249.57 €**.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2018 ce jour, le Conseil Municipal, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de **591 512.33 €**, **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement au Budget Primitif 2019 comme suit :

Section d'Investissement :

R 1068 Excédent de fonctionnement 200 000.00 €

Section de Fonctionnement

002 Excédent antérieur reporté 391 512.33 €

*Affichage en Mairie le 28 mars 2019
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

DCM 2019-03-25-022

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – ASSAINISSEMENT

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Marcel NEAU, 1^{er} adjoint au Maire, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2018 du budget assainissement qui présente une section d'exploitation excédentaire de **74 860.22 €**, une section d'investissement déficitaire de **450 118.93 €** et un état des restes à réaliser néant pour l'exercice 2018.

Le résultat de clôture 2018 est excédentaire pour la section d'exploitation de **74 860.22 €** et déficitaire pour la section d'investissement de **540 956.30 €** compte tenu du **déficit antérieur reporté de 90 837.37 €**.

Après avoir entendu de Compte Administratif de l'exercice 2018 ce jour, le Conseil Municipal, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, Constatant que le Compte Administratif présente un excédent d'exploitation de **74 860.22 €**, **Décide** d'affecter le résultat d'exploitation au Budget Primitif 2019 comme suit :

Section d'Investissement

R 1068 74 860.22 €

*Affichage en Mairie le 28 mars 2019
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

DCM 2019-03-25-023

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – LOTISSEMENT LES NOISETIERS

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Marcel NEAU, 1^{er} adjoint au Maire, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2018 du budget lotissement Les Noisetiers qui présente une section de fonctionnement **déficitaire de 40 728.27 €**, une section d'investissement **excédentaire de 70 000 €** pour l'exercice 2018.

Le résultat de clôture 2018 est **excédentaire** pour la section **de fonctionnement de 128 154.41 €** compte tenu de **l'excédent antérieur de 168 882.68 €**, et **excédentaire** pour la section d'investissement de **59 396.14 €** compte tenu du **déficit antérieur reporté de 10 603.86 €**.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2018 ce jour, le Conseil Municipal, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de **128 154.41 €**, **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement au Budget Primitif 2019 comme suit :

Section d'Investissement

R 001 Solde exécution reportée 59 396.14 €

Section de Fonctionnement

R 002 Excédent antérieur reporté 128 154.41 €

*Affichage en Mairie le 28 mars 2019
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

DCM 2019-03-25-024

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – LOTISSEMENT LES SAULES

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Marcel NEAU, 1^{er} adjoint au Maire, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2018 du budget lotissement Les Saules qui présente une section de fonctionnement **excédentaire de 31 191.86 €**, une section d'investissement **déficitaire de 48 484.00 €** pour l'exercice 2018.

Le résultat de clôture 2018 est **excédentaire** pour la section **de fonctionnement de 2 484.66 €** compte tenu du **déficit antérieur de 28 707.20 €** et **déficitaire** pour la section d'investissement de **48 484.00 €**.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2018 ce jour, le Conseil Municipal, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de **2 484.66 €**, **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement au Budget Primitif 2019 comme suit :

Section d'Investissement

D 001 Solde exécution reportée 48 484.00 €

Section de Fonctionnement

R 002 Excédent antérieur reporté 2 484.66 €

*Affichage en Mairie le 28 mars 2019
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

DCM 2019-03-25-025

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018 DRESSES PAR M. CENAC, RECEVEUR

Commune – Assainissement – Lotissement Les Noisetiers – Lotissement Les Saules

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2018

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan des exercices 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;
- 2°) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2018 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

*Affichage en Mairie le 28 mars 2019
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

DCM 2019-03-25-026

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du Budget Primitif 2019 du budget communal tel que la commission finances l'a élaboré.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité (16 voix pour) le Budget Primitif proposé par Monsieur le Maire qui se présente comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses 1 576 339,33 €
Recettes 1 576 339,33 €

Section d'Investissement

Dépenses 1 485 500,00 €
Recettes 1 485 500,00 €

*Affichage en Mairie le 28 mars 2019
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

DCM 2019-03-25-027

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du Budget Primitif 2019 de l'assainissement tel que la commission finances l'a élaboré.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité (16 voix pour) le Budget Primitif proposé par Monsieur le Maire qui se présente comme suit :

Section d'Exploitation

Dépenses 334 989,28 €
Recettes 334 989,28 €

Section d'Investissement

Dépenses 1 075 230,21 €
Recettes 1 075 230,21 €

*Affichage en Mairie le 28 mars 2019
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne*

DCM 2019-03-25-028

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – LOTISSEMENT LES NOISETIERS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du Budget Primitif 2019 du budget lotissement Les Noisetiers tel que la commission finances l'a élaboré.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité (16 voix pour) le Budget Primitif proposé par Monsieur le Maire qui se présente comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses 201 998,15 €
Recettes 201 998,15 €

Section d'Investissement

Dépenses 73 842,74 €
Recettes 73 842,74 €

*Affichage en Mairie le 28 mars 2019
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne*

DCM 2019-03-25-029

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – LOTISSEMENT LES SAULES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du Budget Primitif 2019 du lotissement Les Saules tel que la commission finances l'a élaboré.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité (16 voix pour) le Budget Primitif proposé par Monsieur le Maire qui se présente comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses 260 001,00 €
Recettes 260 001,00 €

Section d'Investissement

Dépenses 208 484,00 €
Recettes 208 484,00 €

*Affichage en Mairie le 28 mars 2019
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne*

DCM 2019-03-25-030

SUBVENTION 2019 SUPPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la précédente réunion une délibération a été prise pour attribuer les subventions 2019. Depuis une nouvelle demande est parvenue en mairie. Les années précédentes la Trésorerie acceptait que l'on s'appuie sur la délibération originelle qui fixait les modalités de versement aux clubs sportifs ou aux écoles de formation pour verser les subventions parvenues après le vote. Depuis l'année dernière elle veut qu'une délibération nominative soit prise.

Monsieur le Maire rappelle les modalités de subventionnement :

- ✓ Associations sportives et culturelles
 - 25 € par enfant de moins de 16 ans domicilié à St Urbain. La demande sera faite sur l'année en cours.
- ✓ Ecoles de formation (MFR ...)
 - 25 € par jeune de St Urbain scolarisé jusqu'aux 21 ans dans l'année civile

Il convient donc de délibérer pour cette nouvelle demande :

- Océane twirling : 8 enfants soit 200 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le montant de cette subvention 2019 accordée à cette structure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **valide** la proposition ci-dessus,
- **autorise** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

*Affichage en Mairie le 28 mars 2019
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne*

DCM 2019-03-25-031

CESSION D'UN CHEMIN PRIVE DE LA COMMUNE : CHEMIN DU PLESSY

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. MOREAU Eric souhaiterait acquérir une partie du « chemin du Plessy ». La première partie de ce chemin dessert des parcelles agricoles dont M. MOREAU n'est pas propriétaire. La seconde partie de ce chemin dessert uniquement ses bâtiments d'exploitation et son habitation. Un des bâtiments a par ailleurs été construit sur ce chemin traversant de part et d'autre son exploitation.

Monsieur MOREAU a contacté la commune car il souhaite étendre l'un de ses bâtiments agricoles et le fait d'avoir un chemin traversant son exploitation bride son implantation.

Sachant que cette partie de chemin n'est pas ouvert à la circulation et fait partie du domaine privé de la commune Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de céder celle-ci à M. MOREAU, sous réserve qu'il prenne à sa charge l'intégralité des frais d'aliénation.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :



- **valide** la proposition d'aliénation d'une partie du « Chemin du Plessy », soit au droit des parcelles B 270 et B 269,
- **prend** note que les frais seront pris en charge par M. MOREAU,
- **autorise** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

*Affichage en Mairie le 28 mars 2019
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne*

DCM 2019-03-25-032

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR EXTENSION DU RESEAU « CHEMIN DES PETITES VILLIERES »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé d'étendre le réseau d'assainissement collectif au « chemin des Petites Villières ». Ces différentes extensions avaient été prévues avec la mise en place de la station d'épuration.

Une consultation a été engagée. Seul le bureau Artélia a répondu à celle-ci. L'enveloppe des travaux s'élève à 200 000 € HT.

Artélia propose une maîtrise d'œuvre de 5.10 %, soit 10 200 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide** de confier la maîtrise d'œuvre au bureau ARTELIA,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

*Affichage en Mairie le 28 mars 2019
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne*

DCM 2019-03-25-033

AMENAGEMENT DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

« RUE DE L'ÉGLISE »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des devis ont été demandés afin de réaliser le parking des points d'apport volontaire « rue de l'église ». La commission « voirie environnement » a étudié ces derniers.

Bodin propose un devis de 16 735.00 € HT soit 20 082.00 € TTC.

CTCV propose un devis de 17 970.50 € HT soit 21 564.60 € TTC.

Atlanroute propose un devis de 21 096.60 € HT soit 25 315.92 € TTC.

Il est proposé de confier les travaux à l'entreprise BODIN TP.

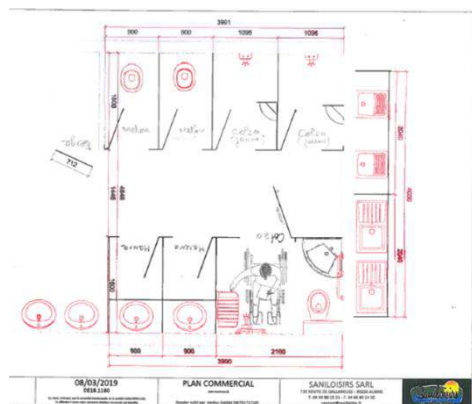
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide** de confier les travaux à l'entreprise BODIN TP de Challans,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

*Affichage en Mairie le 05 avril 2019
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne*

DCM 2019-03-25-034

AMENAGEMENT DU CAMPING



Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux d'aménagement du camping sont en cours. Après plusieurs échanges il convient de valider le devis de la société Saniloisirs pour l'achat des cabanes et plans de travail. Le montant du devis s'élève à 5 516.14 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **valide** le devis de Saniloisirs,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

*Affichage en Mairie le 05 avril 2019
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne*

AMENAGEMENT DE LA ZONE DE LOISIRS

La commission « environnement » présente les aménagements prévus à la zone de loisirs pour l'intégration de terrains de boules.

DCM 2019-03-25-035

ASSOLI : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE CETTE ASSOCIATION ET LES COMMUNES DE BEAUVOIR SUR MER, BOUIN, SAINT GERVAIS ET SAINT URBAIN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une précédente convention de partenariat avait été signée avec les associations de La Marelle et de l'Office Enfance Jeunesse. Ces deux associations ayant fusionnées il convient de signer une nouvelle convention avec l'ASSOLI.

Cette convention établie les règles entre l'ASSOLI et les quatre communes dans les domaines suivants : gestion des fonds versés par la CAF et la MSA, groupement de commandes pour l'assurance et l'entretien du véhicule mis à disposition à l'ASSOLI, charte d'utilisation du véhicule.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer cette nouvelle convention de partenariat avec l'ASSOLI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **valide** la convention de partenariat,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

*Affichage en Mairie le 05 avril 2019
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne*

DCM 2019-03-25-036

ASSOLI : PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ESPACE DE VIE SOCIALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Office Enfance Jeunesse a mis en place un « espace de vie sociale » sur les communes de Beauvoir sur Mer, Bouin, St Gervais et St Urbain. La CAF accompagne ce projet qui touche tous les public. Il développe les actions collectives permettant le renforcement des liens sociaux et familiaux, les solidarités de voisinage, la coordination des initiatives favorisant la vie collective.

L'an passé chaque commune a versé la somme de 3 000 € pour la création de cet espace. Il est proposé de reconduire la subvention à l'ASSOLI pour que cette activité perdure.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **valide** le versement de 3 000 € à l'ASSOLI pour l'espace de vie sociale,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

*Affichage en Mairie le 05 avril 2019
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne*

INTERCOMMUNALITE POINT SUR LES AFFAIRES EN COURS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les affaires en cours à la communauté de communes Challans-Gois-Communauté (CR de la réunion du 07/03/2019)

1°) Administration générale :

- Personnel : modification du tableau des effectifs

2°) Finances :

- Budget principal : utilisation des crédits dépenses imprévues exercice 2018

3°) Aménagement de l'espace :

- Planification urbaine : modification n°1 du PLU de la commune de Châteauneuf – approbation

- Urbanisme opérationnel : adhésion aux conventions d'indivision et de groupement de commande marché public « constitution d'un référentiel topographique très grande échelle sur les communes du département de la Vendée »

4°) Activités économiques :

- Cession et acquisitions 2018 : information
- Parc d'activités tertiaire 4 du pôle Activ'océan à Challans – vente d'une parcelle à la SCI « CREA IMMO »
- Parc d'activités tertiaire 2 du pôle Activ'océan à Challans – vente d'une parcelle à Mme Sylvie MOURAIN
- Parc d'activités tertiaire 2 du pôle Activ'océan à Challans – vente d'une parcelle à M. Philippe PAJOT
- Parc d'activités tertiaire 2 du pôle Activ'océan à Challans – vente d'une parcelle à la SCI « SJS LOCATION »
- Village artisanal des Judices à Challans – vente du module C6à M. Charly BERNARD (enseigne Vent des Bois)
- Vendéopole du Pays Challandais à Bois de Céné – concession d'aménagement Vendée Expansion – approbation du compte-rendu financier 2018
- Parc d'activités du Vendéopole à Bois de Céné – acquisition d'une réserve foncière
- Aide à l'immobilier des entreprises industrielles – attribution d'une subvention à la SCI La Fénicrière à Sallertaine
- Aide à l'immobilier pour le commerce et l'artisanat – attribution d'une subvention à la SCI Les Alizés à La Garnache

5°) Environnement :

- Prévention des inondations – avenant au programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)

7°) Services à la population :

- Haras des Presnes : ajustement des conditions d'utilisation des équipements
- Haras des Presnes : rapport d'activités 2017 et redevance domaniale 2018

QUESTIONS DIVERSES

Association Grain de Sable

Afin de remercier la commune pour le prêt de la salle communale pour leurs entrainement l'association propose de faire un spectacle le 13 juillet à 19h00.

SIGNATURES

BUTON Didier Maire	NEAU Marcel 1 ^{er} Adjoint	JOUANNEAU Nadine 2 ^{ème} Adjoint	MONNERON Antony 3 ^{ème} Adjoint
GUESNAY-GUILLET Ludivine Démissionnaire	GAUVRIT Didier	CHALET Laurence Absente excusée Procuration à M. NEAU	PAJOT Sylvie
SOUCHET Bruno	TESSIER Katia	TROCHARD Loïc	LE BRUSQUET Elsa
SAMSON Alain Démissionnaire	THIBAUD Christiane Absente excusée	BODARD Thierry	PARIS Virginie
BRAUD Stéphane	SUAUD Justine	GROUSSIN Stéphane Absent excusé Procuration à M. MONNERON	